

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DDCT 7 Subventions (25 000 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique « genre et espace public ».

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 7 associations au titre de la thématique « genre et espace public » ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 €, est attribuée à l'association A Places égales (18^e), (190645) pour son projet «Réaliser un suivi des marches exploratoires et élaborer un référentiel méthodologique » (2019_05016). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Genre et Ville (20^e), (180736) pour son projet « Etude des aménagements inclusifs et égalitaires dans la Ville de

Paris – suite et expo » (2019_00559). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Womenability (18^e), (185280) pour son projet «Cities of Hospitality » (2019_00782). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Archipélia (20^e), (18047) pour son « projet politique de la ville 2019 : Les Lundis Femmes Solidaires, un espace d'expression, de réflexion et d'actions collectives 2019 » (2019_00655).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Le Paris des faubourgs (10^e), (12405) pour son projet « APPV 2019 : Egalité – mixité : Femmes des faubourgs » (2019_05191).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2 000 €, est attribuée à l'association Osez le féminisme (14^e), (28261) pour son projet « Ateliers découverte de l'autodéfense pour femmes du 18^e » (2019_05407).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Football Club Paris 20 (186748) pour son projet localisé dans le 20^e arrondissement et intitulé « Redonner une place aux femmes dans l'espace public et notamment sportif en développant leur mobilité, en encourageant toutes les pratiques et en favorisant la mixité des équipements en libre accès » (2019_00655). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet

Article 8 : La dépense correspondante, s'élevant à 25 000 €, est imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 3410002 Observatoire femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO